



Service Urbanisme & Environnement

M. Michel Dubois
mdubois@evere.brussels
tél. 02 247 62 35
fax 02 245 50 80

AGENCE 66 Real Estate
Carré Gomand 4
1410 LASNE

date 20 -12- 2016
réf UE/MDB/24-69
annexe |
concerne **RENSEIGNEMENTS URBANISTIQUES**
vos réf Plaine d'Aviation

Madame, Monsieur,

En réponse à votre demande de renseignements urbanistiques en date du **08/11/2016**, reçue au service urbanisme & environnement le 08/11/2016, concernant le bien sis **Rue Plaine d'Aviation 69**, cadastré à Evere division I, section **A334V5**, nous avons l'honneur de vous délivrer le présent document, dressé sous réserve des résultats de l'instruction approfondie à laquelle il serait procédé au cas où une demande de certificat d'urbanisme, de permis d'urbanisme ou de permis de lotir serait introduite au sujet du bien considéré.

POUR LE TERRITOIRE OU SE SITUE LE BIEN :

* en ce qui concerne la destination :

- selon le PRAS (Arrêté du Gouvernement du 3 mai 2001 modifié partiellement par AGRBC du 2 mai 2013) : Zone d'habitation ;
- selon le PRD (Arrêté du Gouvernement du 12 septembre 2002) carte I – Projet de ville : ne se situe pas en espace de développement renforcé du logement et de la rénovation ;
- le bien ne se situe pas dans un PPAS ;
- le bien ne se trouve pas dans un lotissement ;
- le bien ne se trouve pas dans un périmètre du plan de préemption ;

Le texte/résumé de ces prescriptions est disponible à la commune.

* en ce qui concerne les conditions auxquelles un projet de construction serait soumis : celles des prescriptions générales d'urbanisme ;

* en ce qui concerne une expropriation éventuelle qui porterait sur le bien :

A ce jour, l'administration communale n'a connaissance daucun plan d'expropriation dans lequel le bien considéré serait repris.

* autres renseignements :

La situation de droit: un permis d'urbanisme :

Nous ne possédons aucun dossier d'archive pour l'adresse concernée. Nous ne pouvons dès lors vous donner plus de renseignements urbanistiques.

Le service urbanisme et environnement n'a pas connaissance à ce jour d'infraction pour l'adresse car aucune visite sur place n'a été effectuée.

Les renseignements ci-dessus sont certifiés exacts à la date du 14/12/2016.

Pour le Collège des Bourgmestre et Echevins :
Par ordonnance :

Dirk Borremans
Secrétaire communal

Pour le Bourgmestre,
L'Echevine déléguée,

Fatiha Saidi
Echevine de l'urbanisme & environnement



SPF Finances

Administration Générale de la Documentation Patrimoniale - Cadastre

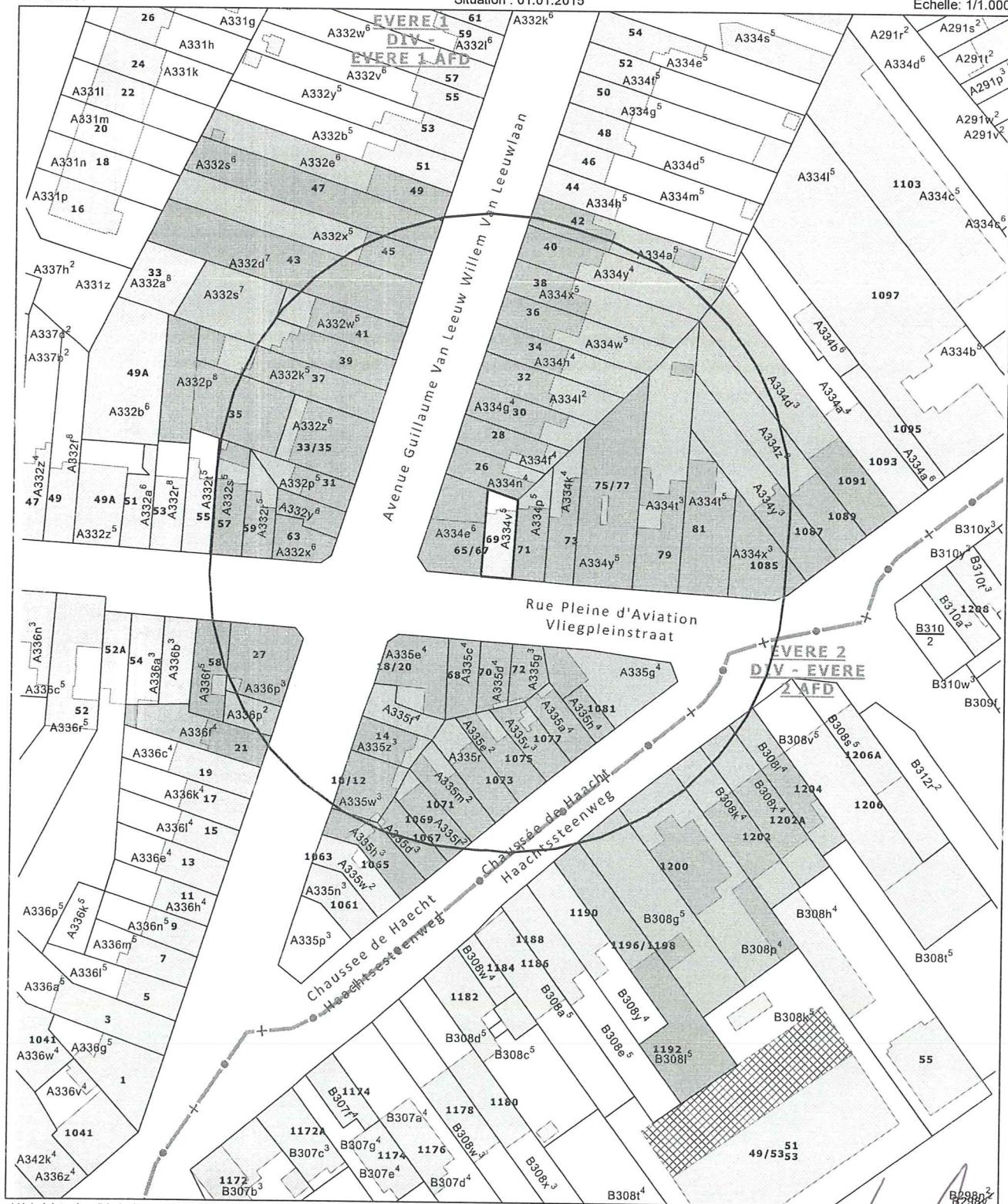
.be

Extrait du plan parcellaire cadastral: EVERE 1 DIV

Section: A

Situation : 01.01.2015

Echelle: 1/1.000



L'Administration Générale de la Documentation patrimoniale est l'auteur du plan parcellaire cadastral et le producteur de la base de données dans laquelle ces données sont reprises, et jouit des droits de propriété intellectuelle repris dans la loi relative au droit d'auteur et aux droits voisins.

Numéro dossier AGDP: 2-2016_0000-20161107-122230

Coût: 11.0 €

Certifié conforme, Bruxelles, 07/11/2016

L'agent délégué,

DEMPSEY VAN NIEUWENBORGH

N

H. Boy



Service Public

Fédéral

FINANCES

Exp.: ANTENNE MUT.215 BRUXELLES /2016-DD-00805963
BD JARD.BOTANIQUE 50 B396 1000 BRUXELLES

RP



010541288500452621900068557297

Celiktas, Tülay
RUE PLAINE D'AVIATION 0069
1140 EVERE

Administration générale de la Documentation patrimoniale

Mesures & Evaluations

Date de la notification : 02.09.2016

Notification du revenu cadastral

Madame, Monsieur,

Par cette notification¹, nous vous communiquons le revenu cadastral qui a été attribué à la parcelle dont vous trouverez les informations dans le tableau ci-dessous. Ce revenu cadastral est estimé ou réestimé² pour la (les) raison(s) répertorié(e)s ci-dessous dans la rubrique «Motivation».

Cette notification remplace et annule toute notification précédente concernant cette parcelle.

COMMUNE : 21006 - EVERE 1 DIV

N° dossier : MEOW-2016-DD-00805963

BIENS INSCRITS A LA DOCUMENTATION PATRIMONIALE AU(X) NOM(S) DE :

Celiktas, Tülay
Karatmanli, Nazmi

SITUATION DE LA PARCELLE (rue, numéro, lieu-dit, hameau) (détails complémentaires)	DESIGNATION CADASTRALE			NATURE DE LA PARCELLE	CONTENANCE			CLASSEM. ET REVENU A L'HA (non bâti)	REVENU CADASTRAL	
	Section	N° de la parcelle	Partition ³		ha	a	ca		Code	Montant EUR
1	2	3	4	5				6	7	8 9
R PLAINE D AVIATION 69	A	334 V 5	P0000	MAISON					2F	1210

Motivation: Réévaluation, modification notable

• Le revenu cadastral prend effet à partir du 01.03.2016⁴.

DONNEES TECHNIQUES DE LA PARCELLE (voir info en annexe):

A . 2 . Y . 0001 . 2016 / 0 . Y . 1 / 1 . 4 . 56

¹ Conformément à l'article 495, § 1 du Code des impôts sur les revenus 1992 (voir annexe).² Conformément à l'article 494, § 1 et § 2 du Code des impôts sur les revenus 1992 (voir annexe).³ Si une parcelle cadastrale nécessite une identification plus précise, par exemple pour les immeubles à appartements, elle est divisée en une parcelle-plan et en une ou plusieurs parcelles cadastrales patrimoniales. Dans ce cas, par bien immobilier sur lequel un droit est exercé, on peut étendre l'identification avec un numéro de partition. Le numéro de partition n'est pas repris sur le plan cadastral.⁴ Conformément à l'article 494, § 5 du Code des impôts sur les revenus 1992 (voir annexe).